



# Ville de Baccarat

Hôtel de ville  
2, Rue Adrien Michaut  
54 120 BACCARAT

---

Département de Meurthe et Moselle

---

Mise en place de l'auto surveillance réglementaire du système d'assainissement

Règlement de consultation - RC

Date de remise des offres : lundi 23 octobre 2017 à 12h00

---



## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>ACHETEUR</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES</b>	<b>3</b>
	III. A. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	3
	III. B. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	3
	III. C. COMPLEMENTS A APPORTER AU CCTP	4
	III. D. VARIANTES	4
	III. E. DELAI D'EXECUTION	4
	III. F. DELAI DE VALIDITE	4
	III. G. DIRECTION DES TRAVAUX	4
	III. H. MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LE CHANTIER	4
	III. I. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
	III. J. VISITE DES INSTALLATIONS	5
<b>IV.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE</b>	<b>5</b>
	IV. A. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT	5
	IV. B. FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS	5
	IV. C. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
<b>V.</b>	<b>PROCEDURE</b>	<b>6</b>
	V. A. PROCEDURE	6
	V. B. JUGEMENT DES OFFRES	6
	V. C. CRITERES D'ATTRIBUTION	6
	V.C.1 <i>Mémoire technique</i>	6
	V.C.2 <i>Proposition financière</i>	7
	V.C.3 <i>Cohérence et justification du délai</i>	7
	V. D. ATTRIBUTION DU MARCHE	7
<b>VI.</b>	<b>PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>7</b>
	VI. A. CONTENU DE L'OFFRE	7
	VI. B. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	8
	VI.B.1 <i>Offre non dématérialisée</i>	8
	VI.B.2 <i>Offre dématérialisée</i>	8
	VI. C. DATE DE REMISE DES OFFRES	8
<b>VII.</b>	<b>INSTANCE DE RECOURS</b>	<b>8</b>
<b>VIII.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>9</b>

## I. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente consultation concerne la conception et la mise en place de l'auto surveillance réglementaire du système d'assainissement de la commune de Baccarat, au titre de l'arrêté du 21/07/2015 et principalement du suivi des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, en temps de pluie.

## II. ACHETEUR

Nom de l'acheteur public

Commune de BACCARAT

Hôtel de ville - 2, Rue Adrien Michaut – 54 120 BACCARAT

Tél : 03 83 76 35 35

## III. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### III. A. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Rappel réglementaire - Travaux d'assainissement :

Les ouvrages d'assainissement recevant entre 120 et 600 kg de DOB<sub>5</sub>/jour, c'est-à-dire recevant une charge de pollution organique par temps sec entre 2 000 et 10 000 E.H, doivent être équipés de matériel d'auto surveillance qui permet de mesurer le temps de déversement journalier et d'estimer les débits déversés.

L'objectif des travaux consiste à :

- Concevoir les solutions d'instrumentation suite à l'acquisition d'une parfaite connaissance du fonctionnement des ouvrages
- Instrumenter (mise en place d'équipements de mesures de débit en continu) les 3 ouvrages de rejets identifiés ;
- Réaliser les aménagements et ouvrages de génie civil accueillant ces équipements ;
- Equiper les ouvrages d'éléments de fixations. Fournir et poser tous les fourreaux d'amenée des réseaux et tout câblage afin de raccorder les instruments de mesure sur le système de collecte d'informations existant à conserver ou adapter le cas échéant.
- Réaliser l'ensemble des essais, des réglages et mises en service du matériel installé.

### III. B. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Ces travaux sont regroupés au sein d'un marché unique.

Aucune décomposition en lot ou en tranche n'est prévue pour ce marché de travaux.

### III. C. COMPLEMENTS A APPORTER AU CCTP

Les candidats ne devront apporter aucun complément ni modification aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### III. D. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

### III. E. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est à l'initiative du candidat. Il sera justifié par un planning prévisionnel détaillé.

### III. F. DELAI DE VALIDITE

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### III. G. DIRECTION DES TRAVAUX

La Direction des travaux est assurée par le Responsable du Service eau et assainissement de la collectivité. M. Xavier ROMARY, Tel. 06 72 02 84 69 – courriel : [xavier.romary@ville-baccarat.fr](mailto:xavier.romary@ville-baccarat.fr);

Le maître d'ouvrage est assisté par BEPG : 2, allée de saint cloud – 54600 Villers-Lès-Nancy. Tel : 03 83 51 87 87 – email : [bepg@bepg.fr](mailto:bepg@bepg.fr)

### III. H. MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LE CHANTIER

Les travaux doivent être réalisés sans entraver le fonctionnement normal du dispositif d'assainissement collectif de la collectivité. Les travaux doivent débuter avant le 15 novembre 2017

### III. I. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger gratuitement sur le site [www.ville-baccarat.fr](http://www.ville-baccarat.fr) ou peut être transmis sur demande par email à [marion.sanciaume@ville-baccarat.fr](mailto:marion.sanciaume@ville-baccarat.fr).

### III. J. VISITE DES INSTALLATIONS

Les entreprises candidates sont invitées à visiter, les installations existantes afin de bien appréhender les difficultés techniques et conditions d'accès aux ouvrages et d'apprécier précisément les équipements existants.

Pour ce faire, les candidats prendront contact avec M. Xavier ROMARY, Responsable du Service eau et assainissement.

Deux dates de visite sont arrêtées :

- Le mercredi 20 septembre à 09h00.
- Le jeudi 21 septembre à 14h00.

## IV. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### IV. A. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT

Ressources propres et subventions.

### IV. B. FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS

Dans le cas où la candidature est passée sous forme de groupement, la forme juridique de celui-ci devra être définie dans la lettre de candidature. Si le groupement est conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire des autres membres du groupement.

### IV. C. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation de l'entrepreneur : justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- DC1
- DC2
- Extrait Kbis
- Déclaration de non interdiction à concourir
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat y compris l'encadrement pour les 3 dernières années
- Présentation d'une liste de travaux similaires exécutés ou en cours des 3 dernières années précisant le montant, la date et l'acheteur (équipements en auto surveillance, télésurveillance, télégestion, supervision et automatismes),

- Présentation d'une liste indiquant l'outillage, le matériel et l'équipe technique dont l'entrepreneur mettra en œuvre pour l'exécution des travaux,
- Certificat de qualification professionnelle des entreprises ou certificats de capacité validés par les acheteurs attestant de la compétence de l'entrepreneur dans des travaux similaires (Qualifications visées : Certification Qualifelec et Certification FNTP correspondants aux prestations objet du marché).

## V. PROCEDURE

### V. A. PROCEDURE

Les travaux font l'objet d'un marché de conception-réalisation conformément à l'article 91 du Décret 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du même décret.

### V. B. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les Pouvoirs adjudicataires choisissent librement l'offre qu'ils jugent la plus intéressante en tenant compte de leur valeur technique, des moyens en matériels et personnel qui seront utilisés, du prix des prestations.

Si la DQE ou l'AE comportent des montants incohérents du fait d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées à partir des montants unitaires exposés dans le BPU.

### V. C. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront analysées sur la base des critères d'attribution et leur hiérarchisation définis ci-dessous :  
Ordre – Critères - Hiérarchisation

- 1 Mémoire technique : 45%
- 2 Prix : 40%
- 3 Cohérence et justification du délai : 15%

Le classement des offres sera établi selon la méthodologie suivante :

#### V.C.1 MEMOIRE TECHNIQUE

La notation du mémoire technique est effectuée suivant les sous-critères suivants :

- Moyens, compétences et références du candidat, sous-traitance,
- Description détaillée du matériel et équipements proposés
- Organisation, méthodologie et déroulement du chantier en études, travaux et essais

- Hygiène, sécurité, gestion de la continuité de l'exploitation des ouvrages

### V.C.2 PROPOSITION FINANCIERE

La notation sur 40 points de la proposition financière est effectuée suivant la formule :

$$Ni = 40 \times (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre du candidat } i)$$

Avec Ni la note financière pondérée sur 40 points.

### V.C.3 COHERENCE ET JUSTIFICATION DU DELAI

La notation de la cohérence et de la justification du délai du candidat est effectuée suivant la formule :

Avec une cotation de sous-critères sur 15 points :

- Délai d'exécution figurant à l'acte d'engagement
- Planning détaillé et justifié
- Gestion des contraintes de délai et optimisation du planning

Une note finale est attribuée à chaque offre. La note finale est obtenue en sommant l'ensemble des notes des trois critères.

## V. D. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au candidat le mieux classé en application des dispositions de l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## VI. PRESENTATION DES OFFRES

### VI. A. CONTENU DE L'OFFRE

Les candidats auront à produire un dossier comprenant obligatoirement les pièces suivantes datées signées :

- A. Les pièces relatives aux conditions de participation (article IV.C)
- B. Les pièces constitutives du marché :
  1. Le présent règlement de consultation, daté et signé,
  2. L'Acte d'Engagement (AE) à compléter et à signer,

3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification,
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification,
5. Un bordereau des prix unitaires (BPU), à compléter et à signer,
6. Un mémoire technique à fournir par le candidat,
7. Un planning prévisionnel détaillé et justifié à fournir par le candidat.

## VI. B. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

### VI.B.1 OFFRE NON DEMATERIALISEE

Les offres devront être envoyées de la manière suivante :

Une enveloppe unique contiendra les documents de l'offre précisés au paragraphe VI.A.

Elle sera adressée par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé, à l'adresse suivante :

Mairie de BACCARAT - 2, Rue Adrien Michaut – 54 120 BACCARAT

L'enveloppe portera la mention :

« Mise en place de l'auto surveillance réglementaire du système d'assainissement »
--

NE PAS OUVRIR
---------------

### VI.B.2 OFFRE DEMATERIALISEE

Le Maître d'Ouvrage ne souhaite pas recevoir d'offres dématérialisées. En cela, il est demandé aux candidats de préférer la transmission par voie postale ou par dépôt contre récépissé.

## VI. C. DATE DE REMISE DES OFFRES

Le lundi 23 octobre 2017 à 12h00 dernier délai.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et les heures limites fixées ci-dessus ainsi que ceux qui seraient remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## VII. INSTANCE DE RECOURS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Place de la Carrière

54 000 NANCY

Commune de BACCARAT- Service eau et assainissement

Mise en place de l'auto surveillance du système d'assainissement

RC – DCE



## VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

D'ordre administratif : Marion SANCIAUME, 03 83 76 01 67, [marion.sanciaume@ville-baccarat.fr](mailto:marion.sanciaume@ville-baccarat.fr)

D'ordre technique ainsi que pour l'organisation d'une visite : Xavier ROMARY, 06 72 02 84 69, [xavier.romary@ville-baccarat.fr](mailto:xavier.romary@ville-baccarat.fr)

Fait à Baccarat  
Le 10 novembre 2017

A BACCARAT  
Le Pouvoir Adjudicateur  
Le .....

Lu et Accepté  
A  
Le  
L'entreprise